

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 11 juin 2025, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Régis BROCARD, Philippe HENRY, Dominique AARNINK GEMINEL, Eric DUMONT, Régis AUBRY, Sébastien JADOUL, Jean-Marie MISSLER, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Pascal PIERRE, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN, Romuald COLLET

Régis BROCARD est désigné secrétaire de séance.

4.1 - Mise en place des activités physiques, sportives et culturelles en partenariat avec la CAGV

Monsieur ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Formellement mis en place au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun depuis octobre 2022, il est proposé au PETR du Pays de Verdun de rejoindre le dispositif de déploiement d'activités physiques, sportives et culturelles (APSC) coordonnées par l'employeur.

Il s'agit de permettre à chacun de nos agents, quel(s) que soit/soient son statut, son ancienneté, ses missions, d'exercer une activité physique et sportive sur son temps de travail.

Evoqué collectivement entre élus et agents des deux collectivités, à l'occasion de l'évènement « Vivre et travailler en harmonie » lors de la Foire Nationale de Verdun 2022, le projet a reçu un accueil enthousiaste. La première année de mise en œuvre au sein de la CAGV confirme tout l'intérêt de l'action.

Il vise à :

- Préserver la santé des agents et améliorer leur bien-être,
- Valoriser l'attractivité de la collectivité,
- Conforter la cohésion et la performance de l'équipe,
- Prévenir l'absentéisme,
- Anticiper les risques psychosociaux,
- S'inscrire en continuité du label "Terre de Jeux 2024" porté par la Ville de Verdun

Les objectifs du dispositif sont multiples :

- **Pour le bien-être de nos agents :**

Améliorer la santé et le bien-être des agents car toutes les études menées par l'OMS ou l'Inserm démontrent qu'une activité physique et sportive régulière **contribue à une meilleure santé, de l'avis scientifique unanime**. D'après l'OMS, l'inactivité physique est responsable d'un **décès sur dix** dans le monde, soit 3 millions de personnes.

Le manque d'activité physique est un facteur de nombreuses maladies chroniques. L'académie nationale de médecine va dans la même direction. Elle considère qu'une **activité physique ou sportive modérée (3 heures par semaine) conduit à une baisse des décès prématurés de 58 %, une baisse du risque de mortalité de 30 %, un retard de l'entrée dans la dépendance**.

- **Pour la collectivité :**

Il s'agit d'améliorer la performance de l'organisation en prévenant l'absentéisme qui pourrait peser beaucoup, financièrement et psychologiquement, sur l'organisation.

C'est aussi intégrer notre collectivité dans une démarche expérimentale, puisque les collectivités proposant la pratique d'APSC sur le temps de travail sont très rares en France (moins d'une dizaine de villes).

C'est enfin valoriser l'image de notre territoire. Verdun est labellisée "Terre de Jeux 2024" et "Ville sportive et active" et il convient d'inscrire cette nouvelle dimension dans le quotidien de l'ensemble des habitants mais aussi des agents, résidant majoritairement sur la CAGV.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Sur la base de ce qui est mis en œuvre au sein de la CAGV, le dispositif prévoit d'octroyer un temps d'activité sportive d'1 h 30 par agent, quel que soit son statut, sa catégorie et son ancienneté. Chacun peut aussi participer aux activités proposées sur son temps personnel.

Une vingtaine d'activités sont proposées aux agents, sur 38 créneaux différents, s'appuyant sur un travail partenarial avec différents acteurs : des ressources internes (éducateurs physiques, maîtres-nageurs, bénévoles), des partenaires extérieurs (l'orange bleue + 1 professeur de yoga), les associations sportives et les fédérations sportives, le COS, les instances paritaires et représentants syndicaux, les acteurs de la santé (CPAM, assureurs des risques statutaires, mutuelles, ...)

Lesdites activités sont encadrées soit par un éducateur sportif de la CAGV, soit par des agents qui pourront faire bénéficier de leurs compétences personnelles aux autres agents, ainsi que par l'Orange Bleue qui pourra dispenser un suivi plus personnalisé.

Le projet a pour ambition de se dérouler sur la durée de travail et seulement accessoirement sur la pause méridienne, avant et après le travail. En effet, le manque de temps ou la volonté de ne pas sacrifier sa pause déjeuner sont souvent des freins à la pratique individuelle. Par ailleurs, en dédiant une partie du temps de travail à la pratique d'une activité, la collectivité envoie un message important à ses agents. Elle affirme qu'elle se préoccupe de leur santé physique, qu'elle souhaite avoir des agents en bonne santé et avec une activité physique suffisante. Cela permet de faire un focus sur les bienfaits d'une pratique régulière d'activité physique ou sportive qui peut rappeler aux agents les plus éloignés du sport les bénéfices à en tirer.

Pour mettre en place les activités physiques, sportives et culturelles au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider les modalités précisées ci-dessus,
- autoriser le Président à négocier et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment le cadre de partenariat avec la CAGV qui reste à définir."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré avec 13 votes pour et 2 votes contre, le Conseil Syndical

VALIDE les modalités précisées ci-dessus,

AUTORISE le Président à négocier et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment le cadre de partenariat avec la CAGV qui reste à définir.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET

